

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 18 janvier 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'Assemblée des excuses et des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf M. BLANCHANT G., Mme BRUNELLE M., M. PIRMANN J., Mme SALOMÉ C., Mme HOUZIAUX C., M. GUISGAND T. et M. POLCZYK D., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à M. CALIBRE M., Mme TAPPELLA S., Mme SKWAREK M., M. OGEZ S., Mme VAN BEVER V., M. HIEL D. et M. LESTIENNE B.

MM. DRON P., VANPEPERSTRAETE C., DEMEESTER A., SAYAD N. et WILLEMET J., absents.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance. Il est ensuite fait lecture des décisions prises depuis le dernier conseil.

Autorisation de programme et des crédits de paiement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les modalités de mise en œuvre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Il précise que la gestion pluriannuelle des investissements permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Il propose au conseil municipal d'ouvrir pour 2018 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N°AP	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
2018-001	ADAP	443 980,00	136 210,00	124 230,00	187 710,00	180 380,00

ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée)

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

L'autorisation de programme N°2018-001 sera inscrite au Budget Primitif 2018.

Emprunts.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de financement d'une structure multiservices Pôle Culture Jeunesse à l'Aire de Loisirs les Faitelles avait été validé par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2017.

Il informe l'Assemblée que le projet a reçu les notifications de subvention de la part de la DRAC, la CAF et du Département. Les demandes auprès de l'Etat sont en cours notamment dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Les besoins de financement de la structure ont été estimés à 6 000 000 €.

Monsieur le Maire propose de valider la proposition de la Caisse d'épargne pour un emprunt au taux de 1,33 % sur une durée de 15 ans.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.
Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,
Monsieur le Maire est autorisé à donner une suite favorable et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la finalisation de l'emprunt de 6 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

« Trait d'Union » aux Faitelles ; Attribution des lots.

Après avoir rappelé la procédure de mise en concurrence lancée dans le cadre de la construction d'un pôle culture jeunesse à l'aire de Loisirs, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour entériner la proposition d'attribution validée lors de la Commission d'Appel d'Offres le 1^{er} décembre 2017, à savoir :

Lot 1 : GROS OEUVRE ETENDU : Groupement RAMERY-MIROUX pour un montant de 4 298 680 € HT

Lot 2 : PARTITIONS FINITIONS : SDI – CABRE pour un montant de 1 180 396,23 € HT

Lot 3 : ASCENSEUR : Entreprise SCHINDLER pour un montant de 20 900€ HT

Lot 4 : ÉLECTRICITÉ : Entreprise LESOT pour un montant de 449 300,24 € HT

Lot 5 : PLOMBERIE CVC : Entreprise Effet d'O / IDC Concept pour un montant de 632 522,34 € HT.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 21 – Contre : 3,

Monsieur le Maire est autorisé à notifier le marché aux entreprises attributaires.

Avenant au marché d'aménagement des abords du complexe école de musique, médiathèque et structure jeunesse au parc des Faitelles.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le marché d'Aménagement des abords du complexe bibliothèque, médiathèque et structure jeunesse au parc des Faitelles a reçu un avis favorable en date du 13 mars 2014.

Il précise que les travaux, notamment préparatoires, ont débuté mais que, suite à l'abandon du premier projet de médiathèque, la nature des travaux a évolué. Il propose de valider les avenants suivants :

LOT	Entreprise	Montant initial du Marché	Montant après avenant
Lot n°1 – voirie assainissement	RAMERY TP de Lens	499 984,50 € HT	600 000 € HT
Lot n°2 – tranchées éclairage public	SATELEC de Hénin-Beaumont	114 234,29 € HT	265 000 € HT
Lot n°3 – espaces verts mobiliers urbains	PINSON Paysage Nord de Lens	92 522,27 € HT	135 000 € HT

Monsieur le Maire propose également l'augmentation des délais d'exécution initialement prévus.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 20 – Contre : 4,

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants nécessaires à la réalisation du marché d'Aménagement des abords du complexe bibliothèque.

Groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, concernant la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles.

Il permettra le géo-référencement de l'ensemble du réseau d'éclairage public communal.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à participer et à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Groupement de commandes pour les fournitures scolaires et dictionnaires.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, coordonnée par la ville de Harnes, pour les achats de fournitures scolaires et de dictionnaires.

Les villes de Harnes, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Estevelles participent à ce groupement de commandes.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes coordonnée par la Ville de Harnes et tous les documents s'y rapportant.

Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession d'un logement locatif social Maisons & Cités Soginorpa sise 35 rue de l'Enclos à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite céder le logement situé 35 rue de l'Enclos à VENDIN-LE-VIEIL.

Conformément aux articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit émettre un avis qui sera transmis à la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette cession.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

L'avis favorable du Conseil Municipal sera transmis en Préfecture.

Demande de subvention exceptionnelle école La Fontaine.

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande d'aide pour financer la sortie en classe de mer d'un jeune vendinois scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'Ecole élémentaire La Fontaine de LIEVIN.

Il propose d'accorder une subvention de 110 € qui correspond au montant des redevances scolaires.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Une subvention de 110 € est accordée par le Conseil Municipal

Création d'un poste d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de créer, dans le cadre de la politique d'évolution des carrières, un poste d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe, ceci afin de nommer un agent ayant été admis au concours.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Animateur Territorial Principal de 2ème classe

Création de postes d'Agents du Patrimoine pour la médiathèque.

Monsieur le Maire précise aux Conseillers Municipaux que le projet de médiathèque nécessite le commencement des missions préalables d'agents spécialisés à l'ouverture de la structure telles que la constitution du fonds documentaire, la politique et les projets dans les différents services.

Il expose la nécessité d'étoffer l'équipe existante (une responsable catégorie A et un agent catégorie C) pour assurer les différentes missions de la médiathèque et garantir son bon fonctionnement.

Il propose la création des emplois budgétaires suivants pour lancer les recrutements sur l'année 2018 :

- Création de 3 postes de catégorie B :

Filière Culturelle - Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- Création de 3 postes de catégorie C :

Filière Culturelle - Adjoint du Patrimoine

Il informe les Conseillers que le recrutement se fera avant l'ouverture de la structure, selon l'échéancier suivant :

- 3 postes à pourvoir courant 2^{ème} semestre 2018
- 3 courant 2019

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Les postes seront ouverts et pourvus selon l'échéancier ci-dessus.

Charte documentaire de la médiathèque « Trait d'Union ».

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a lieu de valider les orientations exposées dans la charte documentaire de la future médiathèque qui a été jointe à l'ordre du jour du conseil.

Il explique les choix opérés en matière d'orientations documentaires pour l'ensemble des collections et ressources documentaires, en lien avec le projet scientifique et culturel et la volonté de proposer des collections tous supports dès l'ouverture.

Il précise que la charte est une pièce constitutive du dossier de demande de subvention qui sera déposé dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation et plus précisément l'acquisition de collections tous supports (aide au démarrage de projet).

Il propose aux conseillers de valider les axes d'orientation de la charte documentaire

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0,

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet de charte documentaire.

LE MAIRE,

Didier HIEL